

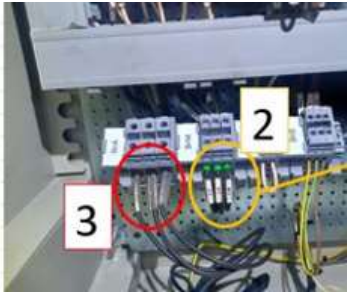


Minute sécurité

Consignation et erreur humaine

Le 21/05/2024, lors d'un dépannage d'une pompe à Mardyck, **un électricien s'est électrisé alors qu'il intervenait sur une armoire électrique sous tension (380 V).**

Il a séparé électriquement le bornier d'alimentation de la pompe (Repère 2), puis a réalisé la VAT sur le bornier pour vérifier l'absence de tension.



La victime s'est retournée, a posé son VAT, pris un tournevis, mais quand elle a voulu débrancher les câbles, **elle s'est trompée de bornier (Repère 3), lequel était encore sous tension.**

La victime n'a eu que de légères brûlures aux doigts et a pu reprendre son travail dès le lendemain.



Cet accident aurait pu être MORTEL !

Reconstitution de l'accident

[accident-electrique-intervention-de-maintenance-2024.mp4 \(sharepoint.com\)](#)



Règle d'Or N° 3

Je n'interviens jamais sur un équipement non consigné



Je retiens :

Quand le risque de me tromper existe (ex : plusieurs borniers juxtaposés), j'utilise mon détrompeur selon le processus suivant :

- J'identifie l'organe sur lequel je dois intervenir / travailler
- Je mets mon détrompeur avant de faire la VAT
- Je fais la VAT à l'emplacement du détrompeur
- J'interviens à l'endroit du détrompeur
- Je retire mon détrompeur lorsque l'intervention / travail est terminé(e)
- Je peux (faire) remettre l'énergie



Cette pratique est transposable à tout type d'énergie ou d'installation

Exemples de détrompeurs :

